

Beaucoup de « BLABLA » peu de concret

L'ensemble des salariés a pu voir ses conditions de travail se dégrader.

Malgré les réponses que vous pourrez voir ci-dessous, Kéolis Dijon n'a pas répondu favorablement à certaines de nos doléances qui étaient bloquantes dans la discussion et nous leur en avons fait part. Ceux-ci n'ont pas voulu entendre tout l'investissement qu'avaient mis les agents pour la mise en place du « TRAMWAY ». De plus, malgré des dates actées, nous ne pourrions vérifier que dans les deux premiers mois de rentrée si les bonnes intentions sont de mises.

VOICI LES REPONSES A NOS DEMANDES :

- ✓ Désaccord avec le nouveau fascicule qui sera mis en place au 1er septembre: (A vérifier sur le temps)
 - Prises de services trop tôt, et trop tard.
 - Nombres de services en deux fois excessifs le samedi.
 - Augmentation importante des services dispos.
 - Manque de temps de trajets pour aller aux prises de service suite au nouveau réseau.
 - Désaccord sur temps de parcours en général.

Concernant les services en deux fois le samedi, la direction rappelle que la règle des 80% a été respectée. Néanmoins, pour le roulement R1 Bus et le roulement R1 Bus + tram qui comprenaient des services en deux fois le samedi, cela sera modifié et ramené à zéro à partir du samedi 06 octobre 2012.

De même, concernant les services du dimanche, pour ceux qui comprenaient des services en deux fois, ils sont supprimés.

En réponse à la revendication portant sur les prises de service tôt le matin et les fins de service tardives, l'entreprise s'engage sur deux points :

- organiser une étude de fréquentation des courses concernées sur les lignes de bus, deuxième quinzaine d'octobre. A l'issue de cette période d'observation, soit dès novembre les premiers ajustements nécessaires seront faits, avec une mise en exploitation le 8 décembre 2012, date du lancement de T2.
- A réunir la commission « horaires » lors de la 1^{ère} semaine de septembre (semaine 36) afin d'identifier les services matinaux qui démarrent avant 5 h du matin et qui posent des difficultés en matière de lieu de fin de service et/ou d'heure de fin de service et d'analyser les conséquences de ces corrections. Si celles-ci concernent les services matinaux du samedi, elles seront mises en place dès le 6 octobre.

Pour ce qui est des services disponibles, le taux de services disponibles n'est pas plus important qu'auparavant. Toutefois s'il est constaté une répartition insuffisamment satisfaisante, celle-ci pourra être regardée pour ajustements. D'ores et déjà, pour les semaines dépassant 2 « DISPO », les dispos suivants seront orientés en tenant compte des types de service de la semaine ainsi que des 2 semaines l'entourant. La Direction s'engage à proposer des orientations de DISPO dans la grille lors de la réunion avec la Commission Horaires semaine 36. Ces dispositions seront appliquées dans les grilles concernées dès le 10 septembre 2012 et donc visible sur OKAPI dès cette date et intégrées dans le fascicule édité pour le 06 octobre.

En dernier lieu, concernant les temps de parcours, et comme déjà mentionné en CHSCT extraordinaire du 12 juin 2012, il convient de prendre le temps de l'observation au regard de la mise en place de ce nouveau réseau et de la nouvelle billettique. Si des lignes ou Lianes rencontraient des difficultés importantes de temps de parcours, des modifications pourront être étudiées dès novembre pour une mise en exploitation le 8 décembre sur la base des constats fait au cours des mois de septembre et octobre. La Direction précise qu'au cours de l'été, hormis les lignes avec déviations pour travaux, c'est plutôt l'avance des véhicules qu'il a fallu gérer.

- ✓ Compensation pour les agents ayant travaillé sur les documents « Tramway » sur leur temps personnel pour passer l'habilitation tram. Perte de deux repos sur le principe (paiement d'au moins deux heures par jour et par personne). (peu de prise en compte)

A propos du temps personnel consacré par les stagiaires aux formations en vue des habilitations tramway, la Direction rappelle que les conducteurs étaient volontaires pour une activité de conduite bus + tram et donc pour suivre la formation nécessaire à l'habilitation conduite Tram, cette volonté se traduisant par un investissement personnel en rapport avec cette nouvelle activité. Par contre, au vue de la réalité des modalités d'organisation de la formation par rapport aux modalités habituels de travail, il est décidé d'attribuer par stagiaire ayant suivi la formation en vue de l'habilitation à la conduite du tram, à l'occasion du lancement de celui-ci, 3 heures de temps forfaitaire. Ce temps sera incrémenté sur le compteur de la prime forfaitaire de roulement conduite.

- ✓ Demande que le temps de déplacement du CEM à la prise de service soit inclus dans le temps de travail (peu de prise en compte)

Pour les temps de déplacement entre le CEM et la station Ave de Bourgogne, la direction s'engage à affecter un temps de 20 mn au service du conducteur conduisant le véhicule de relève. Dans l'attente que cette disposition soit incluse dans le service, celle-ci sera payée sous forme d'une prime et ce dès le 3 septembre. Pour le dimanche, et ce dès le 2 septembre, les services tram avec relève auront le temps de trajet forfaitaire de 15 mn, inclus dans le temps de service. Concernant les relèves en semaine, une navette sera mise en place entre le CEM et République entre 11h45 et 13h30 et entre 17h45 et 19h30, jusqu'à la mise en service de T2.

- ✓ Demande de prime mensuelle de 120 euros pour les conducteur tramway. (Refus complet de la direction)

La Direction rappelle qu'elle est attachée à maintenir le même niveau de rémunération quelque soit le véhicule conduit par les conducteurs : tramway, bus standards, articulés, minibus. La conduite de ces véhicules peut demander des compétences différenciées mais la mission générale reste équivalente.

- ✓ Appel à candidature en interne pour l'embauche d'un responsable espace bus. (A vérifier)

La Direction s'engage à pourvoir le poste de responsable de l'agence commerciale dans un délai de 2 mois.

- ✓ Mise en place de renforts conséquents à l'espace bus durant toute la mise en place de la nouvelle billettique. (OK)

A compter du lundi 27 août, la nouvelle agence commerciale Place Darcy ouvre ses portes. Afin de renforcer les équipes commerciales, l'agence commerciale Place Grangier restera ouverte jusqu'au 6 octobre. Donc sur cette période, les clients pourront se diriger vers l'un ou l'autre des lieux de vente. Pour accueillir les clients, l'effectif d'agents de vente et conseillers clients habituels sera complétés par 14 personnes en CDD ou intérim, sans oublier la centaine d'agent d'information en intérim pour accompagner la rentrée scolaire.

- ✓ Désaccord sur l'accord entreprise astreinte atelier. (Signé par le seul syndicat F.O.) et très mal appliqué par les responsables atelier.

L'accord d'entreprise portant sur les astreintes au service maintenance a été signé le 6 juin 2012 et il n'est en application que depuis début août. Il convient de le laisser vivre et un point sera fait au bout de quelques mois de fonctionnement. Toutefois, concernant le rythme des astreintes, l'entreprise s'engage à étudier la possibilité d'un fonctionnement des astreintes sur une période de 5 jours suivi d'une période de 2 jours au lieu d'une période de 7 jours d'affilée, par le même mainteneur bus. Cette étude sera faite dans les 2 mois à venir et en tenant compte d'une harmonisation entre les roulements et le régime d'astreinte.

- ✓ Intéressement pour les AVSR pour la dernière opération « trocité ». (Discussion possible en NAO)

La Direction précise qu'il n'est pas prévu d'intéressement aux résultats pour cette opération commerciale. Elle reste toutefois ouverte à la réflexion sur un intéressement en lien avec les aspects fraude.

- ✓ Désaccord sur l'embauche de personnes extérieures au service prévention sécurité. (Nous verrons sur le temps)

Comme mentionné dans le PV de CE du mois de juin, la Direction rappelle que depuis janvier 2010, soit une période courte de 2,5 ans, plus de 30 salariés, principalement des conducteurs et des AVSR, ont pu bénéficier d'une évolution de carrière dans la filière « exploitation » au sens large (services Exploitation et Environnement Contrôle). C'est d'un niveau exceptionnel et même si toutes ces évolutions ont été rendues possibles grâce aux changements que l'entreprise est en train de vivre avec la mise en place des projets, principalement le tramway et la billettique, cette donnée confirme que l'entreprise respecte son engagement, à savoir qu'à compétences égales, elle privilégie toujours les candidatures internes. De plus, de l'ordre de 250 conducteurs ont fait récemment le choix de devenir conducteurs bus + tram. Au bilan, sur l'ensemble des postes à pourvoir pour le contrôle voyageurs au service EC depuis 2,5 ans, 17 postes auront été pourvus en interne et 4 postes en externe. Les postes pourvus en interne représentent 80%. Toutefois, dans le cadre de cette alarme sociale, la Direction s'engage pour le futur à ce que, pour les postes d'AVSR à pourvoir en renouvellement, elle recourt aux candidats internes uniquement sous réserves d'un nombre de candidatures acceptables.

- ✓ Demande de deux agents de maîtrise habilités au PC régulation tram le dimanche. (Bien mais pas assez de personnel maîtrise pour assurer les postes du dimanche, soit 10 postes avec les deux dépôts)

Concernant le nombre de régulateurs au PC le dimanche, il est rappelé qu'il est prévu qu'il y ait en permanence 2 agents de maîtrise, un régulateur habilité au PCC et un agent de maîtrise pouvant occuper des missions de régulation sur le terrain ou au PCC en fonction des situations. Au cours de la période de mise en place des deux lignes de tramway, un 3^{ème} agent de maîtrise en renfort, pouvant occuper des missions de régulation sera en poste au PCC sur une plage horaire à définir précisément avec les régulateurs mais qui pourrait être entre 13h15 et 20h45. Un bilan sur la nécessité de ce renfort sera fait à l'issue de cette période, soit en début d'année prochaine.

- ✓ Principe de fonctionnement des congés des agents de maîtrise, à l'identique d'aujourd'hui et « non imposition » de ceux-ci par le responsable de service. Mise en place très rapide des roulements « maîtrise » pour le « TRAM » avec les dimanches planifié dans le roulement. (Nous sommes très attentifs car cela est très mal géré actuellement)

La Direction s'engage à proposer des principes de prises de congés de manière concertée avec les agents de maîtrise du pôle PCC et à présenter dans les tous prochains jours des grilles de roulement pour le dimanche.

- ✓ Meilleure considération des agents de maîtrise du « PCC » par leur responsable qui impose de travailler les repos sans demander aux agents (surtout les samedis). (Nous sommes très attentifs car cela est très mal géré actuellement)

Oralement l'entreprise s'engage à ce que le responsable du service se mette en relation avec les agents concernés afin de leur proposer le travail en heures supplémentaires et non de leur imposer.

- ✓ Demande d'embauche d'un agent de maîtrise « ordonnancement » plutôt qu'un détachement qui ne reste que très ponctuel. (Fin 1^{er} semestre trop tard)

La Direction rappelle que ce détachement en renfort a été fait dans le cadre du protocole sur les NAO 2012 et qu'il est prévu une évaluation de cette disposition à l'issue de la période de lancement du réseau bus + tram soit à la fin du 1^{er} semestre 2013.

- ✓ Demande que les postes du personnel administratif (planning, atelier, comptabilité...) soient maintenus sur leur lieu de travail actuel. (Nous suivons au niveau national ce qui se passe et sommes très près des agents de l'entreprise pour inhiber toute manœuvre interne). Nous l'avons déjà fait avec la comptabilité, il y a quelques années.

En l'état, le maintien des postes administratifs dans l'entreprise est confirmé. Si des évolutions concernant cet aspect des choses devaient être mises en œuvre, une information du Comité d'Entreprise serait faite au préalable. Toutefois, la Direction s'engage à ce que, si de telles évolutions de l'organisation devaient avoir lieu dans l'avenir, elles n'aient pas de conséquence sur l'emploi dans l'entreprise.

Devant l'attitude de Kéolis DIJON ne voulant pas répondre plus favorablement à certaines de nos revendications, nous avons déposé notre préavis de grève dimanche 26 Août, en espérant que la direction revienne sur certains points.

Toutes les personnes souhaitant se déclarer gréviste pourront se signaler 48h à l'avance par téléphone au 0380549329 ou au dépôt. (Dans les conditions habituelles de grève). Nous vous indiquerons par mail ou par téléphone (si vous nous les fournissez) rapidement le suivi sur les conditions de ce préavis.

Dés mardi 28 Août nous vous indiquerons les jours et heures pour vous déclarer sachant que les dimanches ne sont pas inclus.

equipecfdt@cfdivia.net